COMMISSION NATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

NOTE CONCEPTUELLE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) REPRESENTANT(E) REGIONAL(E) A KAYES, TOMBOUCTOU ET BOUGOUNI

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Autorité administrative indépendante, la Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a été créée par la Loi n°2016-036 du 7 juillet 2016. Elle a pour missions la protection et la promotion des droits de l'homme ainsi que la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants.

A ce titre, la CNDH est l'institution nationale des droits de l'homme et le mécanisme national de prévention de la torture ainsi que le Mécanisme national de protection des défenseurs des droits de l'homme. Ella a son siège à Bamako et dispose d'une délégation dans chaque région du pays.

L'article 10 du décret d'application de la loi de création de la CNDH dispose que « Les représentations régionales sont chargées de contribuer à la promotion et à la protection des Droits de l'Homme dans les régions

sous l'impulsion du bureau exécutif de la Commission nationale des Droits de l'Homme ».

L'article 66 alinéa 2 du Règlement intérieur détermine les missions des représentants régionaux qui « consistent à mener, dans leur ressort territorial et sous l'autorité du Bureau, les activités de protection et de promotion des droits de l'homme, de prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

Depuis sa création jusqu'à nos jours, la CNDH a ouvert une représentation régionale dans 6 régions : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et Gao. Conformément à son Plan stratégique, il est prévu cette année la mise en place des représentations régionales à Tombouctou, Bougouni. Le poste de représentant régional à Kayes est également à pourvoir.

Ainsi, selon l'article 69 du Règlement intérieur, « le personnel de la représentation régionale est recruté et nommé par le Président à la suite d'un appel à candidature après avis conforme du Bureau exécutif ».

C'est dans ce contexte que la CNDH envisage de lancer un appel à candidature en vue de recruter un(e) représentant(e) régional(e) à Kayes, Tombouctou et Bougouni.

OBJECTIF :

Il vise à recruter un(e) représentant(e) régional(e) dans les Régions de Kayes, Tombouctou et Bougouni.

RESULTATS ATTENDUS :

- un appel à candidature est lancé sur le site et d'autres plateformes de communication de la CNDH ;
- les critères de sélection du/de la représentant(e) sont clairement définis ;
- un(e) représentant(e) régional(e) est recruté(e) pour les Régions de Kayes, Tombouctou et Bougouni.

DATE LIMITE DE DEPÔT DES CANDIDATURES :

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 15 mars 2026 à minuit à l'adresse suivante : contact@cndhmali.ml ; en copie : fsanogo@cndhmali.ml ; zoudiarra@cndhmali.ml .

LA LISTE DES PIECES A FOURNIR :

- une demande écrite adressée à la Présidente par intérim de la CNDH ;
- une copie légalisée des diplômes et des attestations ;
- une copie d'extrait d'acte de naissance ;
- une copie de la pièce d'identité ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- une lettre de motivation
- un curriculum vitae .